

Transition énergétique : la Ministre Marghem prépare la construction de nouveaux parcs éoliens en Mer du Nord

Conformément à la stratégie énergétique interfédérale, l'adoption par le conseil des Ministres de la note de principe relative à l'appel d'offres parcs éoliens offshore ce vendredi permettra le doublement de capacité belge, soit 4 GW d'énergie éolienne à l'horizon 2030.

La Ministre Marghem et le secrétaire d'Etat Philippe De Backer franchissent une nouvelle étape dans la transition énergétique et permettent une réelle mise en concurrence entre les investisseurs dans l'énergie verte.

La mise en place de la capacité éolienne offshore est un élément clé dans la transition énergétique en général et dans le **remplacement de la production d'énergie nucléaire** en particulier. Cette capacité, construite à partir de 2025, produira au total en 2030 une quantité d'électricité équivalente à celle de deux réacteurs nucléaires.

Il existe pour l'instant 4 parcs opérationnels, 2 en construction et 3 planifiés pour 2020. La finalisation de cette dernière phase de construction, avec 2,2 GW permettra au Fédéral de remplir ses obligations en ce qui concerne **les objectifs énergétiques et climatiques belges 2020** qui visent 13% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Pour la suite, le lancement de l'appel d'offres contribuera de manière déterminante à la réalisation des prochains objectifs européens. Ainsi lors de la présentation des travaux du PNEC (Plan National Energie Climat) 2030 au commissaire européen Cañete ce 4 septembre la Ministre soulignera l'évolution de la trajectoire belge ainsi que l'ambition du Fédéral.

Lors des négociations relatives aux derniers parcs pendant les deux dernières années, la Ministre Marghem et le Secrétaire d'Etat à la Mer du Nord De Backer ont divisé par deux le niveau de soutien au terme d'une longue négociation et ont réalisé une économie de 5 milliards d'Euros par rapport à l'ancien gouvernement. Le nouveau système d'appel d'offres permettra de tendre vers le niveau de soutien proche de zéro.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique permettra de poursuivre le développement significatif de l'énergie renouvelable dans le respect de la réglementation environnementale et des règles européennes afin de garantir le meilleur prix pour les entreprises et les ménages.